

Les déterminants de la récurrence des conflits entre agriculteurs d'ethnie Baoulé et éleveurs Peulhs dans la région du Gbêkê (Côte d'Ivoire)

A. S. AFFESSI¹, F.-G. GACHA²

Département de Socio-anthropologie Université Peleforo Gon coulibaly Korhogo-Côte d'Ivoire.
E-mail : affessi_adon@yahoo.fr.

Soumis le : 17 / 11 / 2014

Accepté le : 02 / 01 / 2016

RESUME

Depuis l'avènement de l'activité agropastorale en Côte d'Ivoire, des difficultés de cohabitation entre agriculteurs et éleveurs subsistent, allant jusqu'à des affrontements sanglants qui fragilisent la cohésion sociale. Par conséquent, l'article se propose de relever les déterminants des rapports conflictuels entre agriculteurs d'ethnie Baoulé et éleveurs Peulhs dans la région du Gbêkê. Il vise en outre à saisir la valeur des textes agropastoraux comme vecteur fondamental de l'effritement des rapports entre agriculteurs et éleveurs. Adoptant une démarche de type qualitatif, pour la collecte des données, des entretiens individuels et des focus-group ont été utilisés. Les résultats obtenus révèlent que les acteurs agropastoraux ont une méconnaissance des textes qui régissent l'activité agricole et pastorale. Cette situation occasionne des rapports conflictuels entre eux. Des campagnes de formation et de sensibilisation se présentent donc comme des alternatives aux conflits récurrents entre agriculteurs autochtones et éleveurs Peulhs, étant entendu que la pratique de la synergie agriculture/ élevage est gage d'une cohabitation pacifique entre les deux communautés.

Mots-clés : Conflits, Autochtones, Migrants, Région du Gbêkê, Côte d'Ivoire.

ABSTRACT

DETERMINANTS OF RECURRENCE OF CONFLICTS BETWEEN ETHNIC BAOULE FARMERS AND FULANI HERDERS IN THE REGION GBEKE (CÔTE D'IVOIRE)

Since the advent of farming activity in Côte d'Ivoire, cohabitation difficulties between farmers and herders remain, up to bloody clashes that undermine social cohesion. Therefore, the article is to address the determinants of conflictual relations between ethnic Baoule farmers and Fulani herders in the region GBEKE. It also aims to capture the value of agro-pastoral texts as a fundamental vector of the erosion of relations between farmers and herders. Adopting a qualitative approach to data collection, individual interviews and focus group were used. The results reveal that agropastoral actors have a misunderstanding of the texts governing the agricultural and pastoral activity. This causes conflicting relationship between them. Training and awareness campaigns are therefore as alternatives to recurrent conflicts between indigenous farmers and Fulani herders, provided that the practice of synergy agriculture / livestock is a guarantee of peace ful coexistence between the two communities.

Keywords : Conflicts, Aboriginal , Migrants, GBEKE Region, Côte d'Ivoire.

INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire constitue le premier pays d'immigration en Afrique de l'Ouest avec plus de 3 millions d'étrangers dont 1,8 million d'immigrants (Zanou, 1991 ; Blion et Bredeloup, 1997). Elle dépend habituellement de la région soudano-sahélienne en matière d'approvisionnement en protéines animales. Pour réduire cette dépendance vis-à-vis du marché extérieur, les autorités ivoiriennes définissent au début des années 1970 une politique pastorale qui encourage la sédentarisation des éleveurs Peulhs burkinabé et maliens déjà présents dans le pays (Diallo, 2007). Des infrastructures pastorales et des soins vétérinaires gratuits sont offerts aux Peulhs et à leur cheptel dans le cadre de la politique d'accueil. La création de la Société pour le développement des productions animales (SODEPRA) obéit également à cette politique dont le pendant est l'autosuffisance de la Côte d'Ivoire en protéines animales (Anonyme, 1975). La Côte d'Ivoire assume ainsi une responsabilité politique dans l'installation des éleveurs Peulhs et de leur cheptel depuis le début des années 1970 (Ancey, 1997).

Par ailleurs, le flux migratoire important des éleveurs Peulhs en Côte d'Ivoire se justifie par l'ampleur de la désertification et la rareté des pluies dans les zones sahéliennes (Bernardet, 1986). Les Peulhs affluent vers d'autres zones à la recherche de points d'eau et de pâturages pour la survie de leurs animaux. La zone nord de la Côte d'Ivoire, jusque-là premier pôle d'installation des Peulhs, connaît aussi une saturation due à l'ampleur de l'activité pastorale et de l'activité agricole des autochtones. Ces derniers, par l'effet du mimétisme, se reconvertissent de plus en plus en pasteurs. Cette situation oblige les Peulhs maliens et burkinabé à descendre progressivement et massivement vers le centre de la Côte d'Ivoire à la conquête de nouveaux espaces. Cette zone qui a pratiquement les conditions naturelles similaires au nord abrite des cheptels de plus en plus nombreux (Anonyme, 2014). Pour ces éleveurs, la transhumance vers la région du Gbêkê est la seule alternative pour pérenniser leur activité. Toutefois, la littérature ne cesse de relever de nombreux clivages entre agriculteurs et éleveurs dans l'exercice de leurs activités respectives. La cause principale de ces clivages demeure la destruction des cultures des premiers par

le bétail des seconds. Déjà en 1982, Bassett, cité par Bernardet, a tenté d'évaluer ces dommages en procédant à une enquête dans le village de Katiali, situé à 20 km au sud de M'Bengué (nord de la Côte d'Ivoire). Durant les années 1980-1981, 40 chefs d'unités de production du village signalaient 84 dégâts occasionnés par les bovins. Une proportion de 73 % d'entre eux avait été occasionnée par les troupeaux des Peulhs et 10 % par les troupeaux villageois, 17 % restant indéterminés. 63 % des dévastations ainsi enregistrées avaient eu pour conséquence la perte pour l'agriculteur de plus de la moitié d'une parcelle (Bernardet, 1984).

Comme on peut le constater, les rapports éleveurs Peulhs - agriculteurs ne sont toujours pas reluisants dans les espaces où se développent simultanément les deux activités. Dans la Région de Gbêkê par exemple, les confrontations sont nombreuses au quotidien, sur fond de destruction de cultures ou d'abattage de bêtes, avec les difficultés engendrées par le non paiement des dommages et intérêts réclamés par les uns et les autres, et surtout le manque de consensus sur les montants à payer (Anonyme, 2014). Cela nous amène à soulever le problème suivant : qu'est-ce qui explique les rapports conflictuels entre agriculteurs et éleveurs de la Région du Gbêkê ?

La réponse à cette préoccupation majeure exige de répondre également aux interrogations subsidiaires suivantes : quelles représentations les agriculteurs Baoulé font-ils de l'activité des éleveurs Peulhs et inversement ?

L'étude s'inscrit dans le champ de la sociologie de la dynamique sociale à travers l'acculturation réciproque des peuples Baoulé et Peulh. Au plan théorique, la démarche adoptée s'inscrit dans un paradigme compréhensif et explicatif. Nous privilégions une approche interactionniste qui met les acteurs, leurs pratiques et leurs comportements au cœur de l'analyse sociale. Cette option tient compte de l'histoire et de la culture sur la base desquelles les acteurs construisent leurs logiques d'action. En effet, les pratiques des agriculteurs d'ethnie Baoulé et des éleveurs Peulhs ne peuvent être dissociées des expériences et des processus d'apprentissage dont ils ont hérité. Cet article a pour objectif de relever les déterminants des rapports conflictuels entre agriculteurs Baoulé et éleveurs Peulhs dans la région du Gbêkê. Il vise en outre à saisir l'importance des

textes agropastoraux comme vecteur fondamental de l'effritement des rapports entre agriculteurs et éleveurs. Autrement dit, nous montrons la valeur des textes agropastoraux comme déterminant de l'orientation des attitudes et rapports entre agriculteurs et éleveurs.

MATERIEL ET METHODES

MATERIEL

Le matériel utilisé reste pour l'essentiel, le guide d'entretien et l'observation directe ou observation participante. Des dictaphones ont été utilisés pour enregistrer les entretiens à transcrire par la suite.

METHODES

Pour recueillir les informations auprès des acteurs qui sont en fait, des personnes ressources, des focus group et des entretiens individuels libres ont été réalisés. Dans le souci d'amener les acteurs eux-mêmes à mettre en exergue les comportements liés à leurs activités, de rechercher des solutions aux problèmes qui les opposent, nous avons opté pour une démarche participative. Elle a consisté à recueillir, au cours de six ateliers hétérogènes, les avis des acteurs locaux sur les représentations des agriculteurs d'ethnie Baoulé et des éleveurs Peulhs relativement à leurs activités réciproques. Concrètement, les participants étaient composés des autorités sous-prélectorales, des responsables du MINAGRI (Ministère de l'Agriculture) et du MIRAH (Ministère de la Production Animale et des Ressources Halieutiques), des autorités coutumières, des responsables des partis politiques et des chefs religieux, des agriculteurs autochtones et des éleveurs Peulhs. La présence de tous ces acteurs est pertinente pour appréhender les questions relatives aux conflits agriculteurs-éleveurs.

La méthode utilisée se résume à la collecte des données qualitatives et à l'analyse de celles-ci. Les enquêtes de terrain se sont déroulées dans les départements de Sakassou, Béoumi et Bouaké. De façon pratique, il s'est agi pour chaque question posée de dénombrer et de classer les réponses obtenues par groupe de réponses identiques, en fonction de la récurrence des idées pour en ressortir

les significations et/ou les représentations sociales des acteurs.

Pour l'analyse des données, l'on a procédé à la retranscription intégrale des entretiens réalisés avec les acteurs intervenant dans l'activité agropastorale, puis à une catégorisation des idées. A partir de cette retranscription, une analyse du contenu du discours des enquêtés a été réalisée.

RESULTATS

CONNAISSANCE DES TEXTES AGROPASTORAUX PAR LES ELEVEURS ET LES AGRICULTEURS

L'Etat ivoirien a inscrit l'activité pastorale et agricole dans sa politique économique. Il veille à l'instauration d'un climat de paix entre les différents acteurs pour un développement harmonieux de leurs activités afin d'atteindre son objectif. Pour cela, des textes et lois servant de garde-fou ont été élaborés pour garantir la stabilité. Ainsi, nous notons le décret n°96-431 du 3 juin 1996 portant réglementation du pâturage et des déplacements du bétail, le décret n°96-432 du 3 juin 1996 portant recensement des éleveurs, bouviers, bergers et cheptels des associations pastorales, le décret n°96-433 du 3 juin 1996 relatif au règlement des différends entre les agriculteurs et les éleveurs, le décret n°96-434 du 3 juin 1996 fixant les principes d'indemnisation des préjudices causés à des animaux d'élevage, le décret n°98-70 du 13 février 1998 fixant les règles générales d'installation des exploitations d'élevage (Anonyme, 1997). Concernant les arrêtés, nous allons énumérer quelques-uns tels que l'arrêté interministériel n°28/ MINAGRA/ MEF du 12 mars 1996 portant fixation du barème des cultures détruites, l'arrêté interministériel n°021/MINAGRA/MINT du 22 janvier 1997 portant création de la Commission nationale de suivi de la cohabitation agriculteurs-éleveurs, etc. Ces textes censés promouvoir la cohésion sociale entre agriculteurs et éleveurs dans la région du Gbêkê ne le sont que de nom. Les bénéficiaires n'ont pas été associés à leur élaboration ; l'application des textes se révèle être un fiasco étant entendu que les bénéficiaires n'en ont aucune connaissance. Même ceux qui

les connaissent ne les appliquent pas parce que rien n'est prévu par la loi ivoirienne pour les amener à un respect scrupuleux desdits textes. En clair, c'est le manque de sensibilisation et de formation pour tous les acteurs intervenant dans le secteur agropastoral qui est en cause. Par exemple, l'article 1^{er} du décret n°96-433 du 3 juin 1996 portant règlement des différends entre les agriculteurs et les éleveurs dispose que « lorsqu'un différend oppose un éleveur et un agriculteur au sujet d'un dégât causé aux cultures par des animaux domestiques ou d'un préjudice subi par un ou plusieurs animaux, les parties doivent rechercher un règlement à l'amiable ».

La formation organisée par AVSI (Association des Volontaires pour le Service International) dans la région de Gbêkê sur la vulgarisation des lois agro-pastorales confirme bien que les acteurs ont une méconnaissance des décrets et arrêtés édictés en faveur des acteurs de la filière agropastorale y compris les autorités administratives, villageoises et les services tutélaires comme le ministère de l'agriculture.

La formation révèle que dans le département de Béoumi (Tableau 1), 30 % des acteurs ont une connaissance sur la prévention, 47 % ont une connaissance sur le règlement et 41 % ont une connaissance sur l'indemnisation. Le taux de bonnes réponses dans ce département est de 39 %.

Quant au département de Sakassou (Tableau 2), on y enregistre avant la formation un taux de connaissance de 32 % sur la prévention, 28 % sur le règlement et 34 % sur l'indemnisation liée aux dégâts. Le taux de bonnes réponses s'élève à 31 %.

Dans le département de Bouaké, la tendance est pratiquement la même (Tableau 3). Avant la formation, 21 % des acteurs ont une connaissance sur la prévention, 36 % en ont sur le règlement des conflits et 34 % sur l'indemnisation liée aux dégâts. Le taux de bonnes réponses est évalué à 29 %.

La lecture des tableaux 1, 2 et 3 montre que dans les localités où cohabitent agriculteurs et éleveurs, il y a une méconnaissance des textes qui régissent l'activité agropastorale. Dans aucun département, le taux n'est supérieur ou égal à 50 %. Cela montre que la formation et la sensibilisation sont les deux activités majeures qui doivent être entreprises afin de faire connaître les lois agropastorales. L'après formation l'atteste bien : on note une nette augmentation du taux de connaissance. En théorie, ces décrets et arrêtés offrent un potentiel important pour pacifier l'activité agropastorale. Cependant, l'application effective des textes demeure encore inopérante car non seulement il existe un problème de méconnaissance des textes, mais aussi et surtout des difficultés d'ordre structurel, fonctionnel, organisationnel et sociologique. Cela ne peut qu'entraîner des attitudes

Tableau 1 : Connaissance des textes en matière de prévention, règlement et indemnisation liés au conflit agriculteurs/ éleveurs dans le département de Béoumi.

Knowledge of texts in the prevention, settlement and conflict-related compensation farmers / breeders in the department Béoumi.

	Connaissance sur la prévention	Connaissance sur le règlement	Connaissance sur l'indemnisation	Taux de bonnes réponses
Avant formation	30 %	47 %	41 %	39 %
Après formation	74 %	65 %	61 %	68 %

Source : AVSI, 2014

Tableau 2 : Connaissance des textes en matière de prévention, règlement et indemnisation liés au conflit agriculteurs/éleveurs dans le département de Sakassou.

Knowledge of texts in the prevention, settlement and conflict-related compensation farmers / breeders in the department Sakassou.

	Connaissance sur la prévention	Connaissance sur le règlement	Connaissance sur l'indemnisation	Taux de bonnes réponses
Avant formation	32 %	28 %	34 %	31 %
Après formation	60 %	71 %	60 %	64 %

Source : AVSI, 2014

Tableau 3 : Connaissance des textes en matière de prévention, règlement et indemnisation liés au conflit agriculteurs/éleveurs dans le département de Bouaké.

Knowledge of texts in the prevention, settlement and conflict-related compensation farmers / breeders in the department of Bouake.

	Connaissance sur la prévention	Connaissance sur le règlement	Connaissance sur l'indemnisation	Taux de bonnes réponses
Avant formation	21 %	36 %	34 %	29 %
Après formation	63 %	56 %	64 %	60 %

Source : AVSI, 2014

et comportements qui fragilisent les rapports entre agriculteurs et éleveurs et partant, altèrent la cohésion sociale.

PERCEPTION DES MIGRANTS PEULHS PAR LES AGRICULTEURS D'ETHNIE BAIOULE

Parler de perception des agriculteurs, c'est savoir la représentation que ces derniers ont des activités des éleveurs Peulhs et de leur vie en terre Baoulé. Lorsque deux communautés distinctes cohabitent dans un même environnement, il y a un heurt culturel. Ici, ce choc culturel se ressent à partir des critiques formulées par les autochtones qui appréhendent la présence des éleveurs Peulhs comme une entrave aux relations entre eux-mêmes d'une part, et entre eux et leurs divinités d'autre part. Pour eux, les Peulhs et leurs bœufs constituent un frein au développement de l'activité agricole.

Dans la région du Gbêkê, les éleveurs Peulhs contournent quelques fois le chef de village en recourant à un tiers pour s'installer dans les villages Baoulé. Par conséquent, ils sont considérés comme des intrus.

Parfois, ce sont les autochtones qui induisent les Peulhs en erreur des pseudo hôtes

les escroquent et disparaissent dans la nature. Ainsi, les Peulhs n'ont aucune connaissance des normes de leur nouvel habitat, sont livrés à eux-mêmes comme des orphelins et mènent leurs activités comme ils l'entendent. Or il y a des interdits qui sont le fondement de la société Baoulé. C'est par exemple les forêts sacrées interdites à toute personne étrangère, des cours d'eaux qui ne doivent pas être visités pendant des jours biens définis, et même des rapports sexuels qui sont interdits hors du village et dans les brousses. En effet, sans faire les rituels d'usage pour demander la clémence des génies ou des ancêtres, les Peulhs dressent leurs huttes dans les forêts sacrées et y vivent avec leurs familles. En ces lieux, ils font des enfants, font paître leurs troupeaux dans les milieux interdits, les conduisent vers des points d'eau interdits pour s'abreuver. Ces faits sont perçus par les autochtones baoulé comme l'origine du déséquilibre social entre les divinités et les vivants, une désacralisation de la terre, principale socle de l'activité agricole. Les autochtones attribuent la faute de l'improductivité de la terre, le faible rendement des activités agricoles aux éleveurs Peulhs : il y a un dysfonctionnement

de la structure sociale Baoulé dû à la présence des éleveurs Peulhs et ces derniers sont considérés comme les principaux responsables de leurs malheurs. Ce sont ces représentations collectives des autochtones Baoulé qu'un Chef de village du département de Sakassou traduit dans les termes suivants :

«L'installation des éleveurs Peulhs dans nos villages est un accroc entre notre culture et la leur. Sans suivre la voie légale, ils s'installent sur notre terre et bafouillent nos valeurs, nos mœurs. Ils font qu'aujourd'hui tout ce que nous faisons ne nous réussit pas véritablement. Avant, nous avions une bonne production, nous avions de bonnes ignames. Aujourd'hui ce n'est plus le cas, les tubercules sont petits, et pour avoir une production semblable à ce que nous avions avant, nous sommes obligés de cultiver la terre sur de grandes surfaces. Une petite surface nous suffisait pour nourrir notre famille. Ils ont dévalorisé nos terres par des pratiques que nous considérons d'illégales, d'anormales...»

Des ressentiments se créent entre les deux groupes sociaux qui se manifestent par le non-respect d'autrui, le non-respect des biens d'autrui et le non-respect de ses us et coutumes (Jamin *et al*, 2003). Par ailleurs, avec les revenus subséquents générés par leur activité d'élevage, les Peulhs ne contribuent pas au développement de la localité d'accueil. Rarement ils participent aux activités socioculturelles, à la construction des écoles, des marchés, des centres de santé, des pompes hydrauliques à motricité humaine, etc. Les seuls bénéfiques que les autochtones retirent de la présence des Peulhs se résument à l'approvisionnement en bétail pour la consommation et aux animaux qui sont offerts gracieusement ou à des prix forfaitaires pendant les cérémonies rituelles ou les périodes de réjouissances. Selon un Chef de village du département de Béoumi, lors de la collecte des données primaires :

«Nous avons un prix exceptionnel et par moment des dons de la part des éleveurs peulhs de notre localité pendant les événements heureux ou malheureux surtout quand il s'agit de faire des cérémonies de purifications. Ces dons sont faits par les responsables des peulhs au nom de tous ceux qui pratiquent l'activité d'élevage sur nos terroirs parce que pour eux c'est une occasion de bénéficier de la faveur de nos ancêtres pour faire leur activité avec toute quiétude. C'est donc dans un intérêt de gagnant-gagnant que nos frères peulhs font

ces dons constitués de bœufs. Mais nous l'acceptons parce que ça nous va droit au cœur» Ce geste à n'en point douter est un signe de renforcement des rapports avec les autochtones. Il permet de fonder la réciprocité nécessaire à la pérennisation de leurs relations intercommunautaires (Hochet, 2006).

Les Peulhs, de par leur activité d'élevage, font partie aujourd'hui des acteurs de référence dans les villages d'accueil, avec un capital économique important, même s'ils n'investissent pas directement et ne posent par des actions concrètes de développement. Faisant partie intégrante de leur culture, le caractère et le train de vie des Peulhs demeurent intacts en dépit du long séjour dans une localité (autarcie, projection d'une image de précarité...). Même si certains autochtones se reconvertissent en éleveurs, ils ne peuvent égaler les Peulhs qui se présentent désormais comme des concurrents dans l'arène de l'activité pastorale. Il importe donc de saisir les différents types de rapports qui s'établissent et qui s'actualisent entre les autochtones Baoulé et les éleveurs Peulhs.

TYPOLOGIE DES RAPPORTS ENTRE AGRICULTEURS AUTOCHTONES ET ELEVEURS PEULHS/ BOUVIERS

Les rapports entre agriculteurs, éleveurs et leurs bouviers dans la région du Gbêkê se martèlent autour de deux faits majeurs. Si ce ne sont pas les dégâts causés par les animaux des éleveurs Peulhs, ce sont les dégâts causés à ces animaux. Les cultures vivrières qui constituent la subsistance et l'épargne des Baoulé, sont menacées par les troupeaux placés sous la surveillance des bouviers. Devant les dégâts, les agriculteurs et les éleveurs entretiennent des situations conflictuelles, qui partent de la forme latente jusqu'au niveau manifeste avec l'utilisation des machettes, des gourdins et armes à feu... En effet, les agriculteurs se plaignent de l'utilisation de bouviers mineurs qui ne peuvent assurer convenablement le contrôle des troupeaux dont la taille est parfois pléthorique et dépasse les normes fixées par les textes agropastoraux. Par ailleurs, des rapports conflictuels sont manifestés lorsque les bouviers dans la transhumance des troupeaux volent les biens et cultures dans les champs des agriculteurs. En effet, les agriculteurs Baoulé construisent des greniers dans leurs champs et le contenu est acheminé progressivement au village. Le sachant, les bouviers subtilisent ces aliments. En outre, pendant la saison sèche

et à l'avènement de la saison des pluies, les bouviers ou les éleveurs mettent le feu dans la brousse pour avoir de jeunes pousses d'herbes. Ce feu attaque parfois les champs des agriculteurs et cause des dégâts irréversibles. Ne pouvant pas situer la responsabilité de ces actes qui peuvent tout aussi être le fait d'éleveurs ou bouviers que d'autres personnes, ceux-ci sont les premiers accusés. C'est alors l'effervescence au village : la chasse à l'éleveur et au bouvier s'organise et devient une affaire entre communauté villageoise autochtone et communauté des migrants peulhs. Même si la responsabilité des dégâts est située, les agriculteurs sont toujours insatisfaits quant aux dédommagements. Dans la Région de Boundiali (Côte d'Ivoire), les conflits Senoufo-Peulhs sont envenimés par des acteurs locaux (les chasseurs traditionnels «dozo»), tandis que les médiations par les autorités administratives achoppent sur la question foncière (Diallo, 2008).

Comme autre source de friction, il y a le contrat que l'agriculteur logeur établit avec l'éleveur Peulh : les clauses sont floues et ne sont pas respectées. Quand l'activité pastorale s'intensifie, l'agriculteur exige la rétrocession de l'espace alloué à l'éleveur sous prétexte que le contrat a expiré et que ses enfants, devenus grands, ont besoin de l'espace pour faire leur champ. Ce comportement envenime beaucoup les rapports entre ces deux acteurs. De même, certains agriculteurs mettent en valeur les bas-fonds pour la culture de riz et interdisent du coup l'accès aux points d'eau pour le bétail. Les dégâts sont inéluctables, car les bas-fonds constituent les lieux privilégiés d'abreuvement du bétail, surtout en période de saison sèche.

En définitive, tous ces faits qui entraînent des rapports conflictuels, de méfiance, de subordination ont pour principale cause la méconnaissance et le non-respect des textes qui réglementent les deux secteurs d'activités. Les protagonistes n'ayant aucune connaissance

des lois qui régulent l'activité agropastorale posent des actes en leur faveur, quitte à réussir leur activité à tout prix.

DISCUSSION

Relativement à la perception des migrants peulhs par les agriculteurs d'ethnie Baoulé, il faut dire que dans la culture Baoulé, l'étranger qui arrive doit avoir un guide qui facilite son insertion dans la nouvelle localité. Ce guide est d'abord le chef de village ; c'est ce dernier qui identifie l'étranger et le renseigne sur les lois et valeurs de son nouveau lieu d'habitation avant qu'il ne soit admis chez un hôte. Ce modèle d'installation des Peulhs est aussi observable chez les Minyanka du Sud-Est du Mali. Là-bas les Peulhs furent l'objet d'une intégration de niveau villageois à travers la chefferie et de niveau inter-villageois à travers l'entente entre les chefferies de différents villages (Hochet, 2006). De même, chez les cultivateurs Hummbeebe du Mali, les relations d'accueil entre les Peulhs et les autres groupes sont sous-tendues par des institutions telles que la captivité (De Bruijn, 2000) ou la parenté à plaisanterie (senankunya). Chez le peuple Sénoufo, la réalité sociologique de l'accueil des étrangers est différente (Glaze, 1981). Il n'existe pratiquement pas de contrat d'installation entre les éleveurs Peulhs et les Sénoufo. C'est une discussion de gré à gré qui est menée entre les chefs de village sénoufo (fanfologo) où les chefs de terre (tarfologo) pour la concession d'une partie de la terre. C'est en ce lieu que les Peulhs établissent leur campement et vivent avec leurs familles et troupeaux. En reconnaissance, un cadeau est offert par les peulhs au chef de terre ou chef de village (Glaze, l.c.; Launay, 1982). Pendant que les Peulhs bénéficient de l'espace pour l'élevage, leurs hôtes paysans ont l'avantage de se procurer leurs bêtes à moindre coût ou pour leurs activités champêtres (culture par attelage). Cette pensée est soutenue aussi par

l'attitude des Peulhs de Katiola (Côte d'Ivoire). Pour toutes les cérémonies officielles de la Sous-préfecture de Fronan ainsi que celles d'un peu plus loin, ils sont assez sollicités par les autorités administratives et villageoises pour des dons en nature (bœufs). Tel est l'exemple du Peulh B. S. de la localité et Sous-préfecture de Fronan qui, étant donné son statut de responsable de la communauté Peulh et doyen de celle-ci dans la région, est sollicité pour des dons de bœufs en vue d'une meilleure organisation des cérémonies officielles et des rituels (Guédé, 2013). Ici, ce principe du don, comme les échanges et les contrats qui se font sous la forme de cadeaux (Mauss, 1985) et du contre don ou il s'agit de donner et recevoir entre les deux parties (Godelier, 1997), établit le sens de la représentation des activités des éleveurs Peulhs et ceux des agriculteurs. Il y a dans ce type d'échange une logique d'ambivalence qui demande, de la part de celui qui reçoit, une contrepartie.

Au niveau de la typologie des rapports entre agriculteurs autochtones et éleveurs Peulhs/bouvier, les agriculteurs attestent que la jeunesse des bouviers explique leur méconnaissance des cultures du peuple Baoulé. Pour ces bouviers, les cultures en question ne font pas partie de l'habitude alimentaire des villageois ; ils les considèrent comme toute autre herbe que leurs bœufs peuvent brouter. Ainsi, les animaux pénètrent les champs des autochtones et détruisent leurs cultures. La source des rapports conflictuels entre éleveurs Peulhs et agriculteurs similaire à d'autres sites d'enquête est aussi relevée dans les travaux de Agossou *et al.*, (1998). Pour ces derniers, les dégâts dans les champs de culture, dus à la divagation des animaux ainsi que l'accès de plus en plus limité des peulhs aux ressources du terroir sont une source de conflits réguliers entre agriculteurs et éleveurs. De même Diallo ajoute aussi dans l'une de ces études sur les Peulhs, les Sénoufo et l'État au nord de la Côte d'Ivoire que les démêlés continus au sujet des dégâts de cultures et de récoltes sont le principal facteur de tensions entre les éleveurs Peulhs et les agriculteurs Sénoufo (Diallo, 1985).

Les relations entre agriculteurs et éleveurs autochtones sont plus tempérées qu'entre agriculteurs et transhumants étrangers du fait que les dégâts sont généralement occasionnés par ces derniers et c'est surtout le fait qu'il y ait

des amendes à payer, et que ces amendes soient exagérées aux yeux des éleveurs qui généralement ne payent pas le montant évalué des dégâts qu'il y a désaccord entre agriculteurs et éleveurs autochtones (Gnanglè *et al.* 2003). Ces attitudes désagrègent les rapports entre agriculteurs Baoulé et éleveurs Peulhs avec leur bouvier et installent un climat de méfiance et une absence totale de communication. Toutefois, il ne faut pas conclure de ce qui précède que ce sont les Peulhs et bouviers qui sont à l'origine de tous les conflits opposant les deux communautés ; les agriculteurs aussi ont leur part de responsabilité. En effet, pendant les moments de soudure, les agriculteurs tendent des pièges aux éleveurs Peulhs dans l'optique d'être dédommagés et avoir de l'argent. Par exemple, ils cultivent sciemment sur les voies interdites à l'agriculture (sous les lignes électriques de haute tension) par les textes agropastoraux et qui constituent le chemin de transhumance des troupeaux. C'est en effet ce que soutient Gnanglè *et al.* (l.c) lorsqu'il dit que la principale cause des conflits entre agriculteurs et éleveurs au Bénin est que les couloirs de passage pour les animaux qui avaient été reconnus et acceptés de tous, ne sont plus respectés. Ils ne le sont plus parce que les agriculteurs en quête de terre grignotent ou s'installent sur les couloirs (Gnanglè *et al.*, l.c). Un autre piège tendu aux animaux par les agriculteurs est la mort causée à ces bêtes par un quelconque mécanisme sans qu'il y ait une blessure. Sachant que l'animal qui n'est pas égorgé est un « djoufa », cette bête est donnée en cadeau aux villageois. Ainsi, toutes les fois que les villageois en ont l'occasion, ils tuent les animaux des éleveurs Peulhs dans le but d'en consommer la viande sans déboursier une quelconque somme d'argent. Ce comportement des villageois met en souffrance leurs rapports avec les Peulhs. Ces rapports conflictuels ne sont pas uniquement le fait des agriculteurs. Outre les agriculteurs et les éleveurs accompagnés de leurs bouviers, on retrouve d'autres acteurs qui sont difficilement perceptibles et qui sont à l'origine des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs. C'est l'exemple des chasseurs qui utilisent le feu comme moyen pour obtenir du gibier. C'est ce que révèle Diallo (2008) dans la Région de Boundiali (Côte de Ivoire). Selon lui, les conflits Senoufo-peulhs sont envenimés par des acteurs locaux (les chasseurs traditionnels «dozo») De ce qui précède, on retient que les conflits agriculteurs/éleveurs ne

sont pas seulement le fait des agriculteurs ni des éleveurs. Ces deux acteurs ont chacun leur part de responsabilité dans les conflits qui les opposent. Des ressentiments se créent entre les deux groupes sociaux qui se manifestent par le non-respect d'autrui, le non-respect des biens d'autrui et le non-respect de ses us et coutumes coutumes (Jamin *et al*, 2003).

CONCLUSION

Cette étude sur la migration des éleveurs Peulhs dans la région de Gbêkê et les attitudes/comportements des agriculteurs autochtones vis-à-vis de leur activité a permis de comprendre la perception que les seconds ont de l'activité des premiers et de saisir les rapports qui les lient. L'étude a montré que l'installation des éleveurs Peulhs sur le territoire Baoulé n'est pas sans engendrer des remous. Ils violent les lois coutumières qui sont pour le peuple Baoulé des éléments catalyseurs d'une cohabitation « pacifique » avec leur divinité, gage de la bonne marche de leurs activités agricoles. Par ailleurs, l'activité des peulhs qui génère des devises importantes ne profite pas à la population car le gain est thésaurisé et rapatrié dans le pays d'origine. Les Peulhs participent peu ou prou à la vie de leur localité d'activité. Concernant les rapports entre agriculteurs et éleveurs, l'attitude et le comportement de chacun des acteurs conduit à des conflits : ils se reprochent mutuellement d'être la cause de la destruction des cultures et des dégâts causés aux animaux sans admettre leur part de responsabilité. Ces comportements et types de rapports conflictuels s'expliquent par la méconnaissance et le non-respect des textes qui régissent l'activité agropastorale. Ainsi, pour pallier à cela, l'accent devra être mis sur la mise en valeur et la vulgarisation optimale des textes agropastoraux. Des campagnes de formation et de sensibilisation se présentent donc comme des alternatives aux conflits récurrents entre agriculteurs autochtones et éleveurs Peulhs, étant entendu que la pratique de la synergie agriculture/élevage est gage d'une cohabitation pacifique mutuelle entre les deux communautés.

REFERENCES

- Agossou V., Baltissen G., Savr A.. 1998. Prévention de conflits entre agriculteurs et éleveurs : expérience dans quelques villages du Borgou (Nord-Bénin) ; Bulletin de la Recherche Agronomique Numéro 21 - mars 1998.15p. DIFOV/INRAB. Cotonou.
- Agossou V., Gnanglè P., Adjé I. 2003. Conflits entre agriculteurs et éleveurs : expériences d'apprentissage en prévention de conflits dans quelques villages du Centre et Nord Bénin. Protocole de recherche RN3. Fonds Compétitif/APPRA/PADSE. 7p.
- Agossou V., Gnanglè P., Adjé I. 2003. Approche participative de prévention et de gestion des conflits entre Agriculteurs et éleveurs au Bénin. Programme de Recherches Forestières (PRF), Centre des Recherches Agricoles du Centre-Bénin (CRA-C), Institut National des Recherche Agricole du Bénin (INRAB). 6p.
- Ancey V. 1997. Les Peuls transhumants du Nord de la Côte d'Ivoire entre l'État et les paysans : la mobilité en réponse aux crises. PP 668-687. Disponible sur <http://www.horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins...7/.../010012790.pdf>. Consulté le 17 mai 2014.
- Anonyme. 1997. Décret n°96-432 du 3 juin 1996 portant recensement des éleveurs, bouviers, bergers et cheptels des associations pastorales. Décret n°96-433 du 3 juin 1996 relatif au règlement des différends entre les agriculteurs et les éleveurs. Décret n°96-434 du 3 juin 1996 fixant les principes d'indemnisation des préjudices causés à des animaux d'élevage. Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire (JORCI)
- Anonyme. 1999. Rapport du Conseil Economique et Social : « Immigration en Côte d'Ivoire, le seuil du tolérable est largement dépassé ». Rapport publié dans le quotidien Le Jour, n° 1251 du jeudi 8 avril 1999, Abidjan. 5p.
- Anonyme. 2014. Projet d'accompagnement à la cohésion et à l'intégration sociale fondée sur les initiatives communautaires dans les départements de Bouaké, Béoumi et Sakassou. Rapport de formation : gestion des conflits agriculteurs-éleveurs, gestion intégrée élevage-agriculture. AVSI, 11p.

- Arditi C. 1983. Les conditions socio-économiques de l'élevage dans le Nord de la Côte d'Ivoire. Les systèmes de production peul, senoido (zone dense) et lobi. Paris : SEDES, 197p.
- Arditi C. 1990. Les Peuls, les Sénoufo et les vétérinaires. Pathologie d'une opération de développement dans le nord de la Côte d'Ivoire, Cahiers des Sciences Humaines 26 (1-2). PP 137 - 153.
- Bassett T. J. B. 1982. « Les cultures vivrières, les risques de pénurie et les dégâts de culture ». Communication au séminaire du CIRES sur Les cultures vivrières. Éléments stratégiques du développement agricole ivoirien. Abidjan, 11-12 Mars CIRES, 1982, 15p.
- Benoît M. 1979. Le chemin des Peuls du Boboola. Paris : ORSTOM (travaux et documents de l'ORSTOM, N°101), 208P.
- Bernardet P. 1984. Association agriculture-élevage en Afrique. Les Peuls semi-transhumants de Côte d'Ivoire. Paris : L'Harmattan, 235P.
- Bernardet P. 1986. Élevage et agriculture dans les savanes du nord. Les mécanismes sociaux d'un conflit. Paris : Edition Karthala, Politique africaine, 312p.
- Blion R., Bredeloup S. 1997. « La Côte d'Ivoire dans les stratégies migratoires des Burkinabè et des Sénégalais », In B. Contamin et H Memel-Fotê. (Eds.), Le modèle ivoirien en question. Crises, ajustements, recompositions. Paris : Karthala : pp. 707 - 737.
- De Bruijn M. 2000. « Rapports inter ethniques et identité. L'exemple des pasteurs peuls et des cultivateurs Hummbeebe au Mali central », In DIALLO Y., SCHLEE G. (Dir.), L'ethnicité peule dans des contextes nouveaux. La dynamique des frontières, Paris, Karthala : pp.15 - 36.
- Diallo Y. 1995. « Les Peuls, les Sénoufo et l'État au nord de la Côte d'Ivoire. Problèmes fonciers et gestion du pastoralisme », Bulletin de l'APAD [En ligne], 10 | 1995, mis en ligne le 05 juillet 2007, Consulté le 07 octobre 2014. URL : <http://apad.revues.org/1131>.
- Diallo Y. 2008. « Nomades des espaces interstitiels ; pastoralisme, identité, migrations (Burkina Faso - Côte d'Ivoire) », Journal des africanistes [En ligne], 79-2 / 2010, mis en ligne le 01 avril 2013, consulté le 07 octobre 2014. URL : <http://africanistes.revues.org/3129>.
- Glaze A. J. 1981. Art and Death in a Senoufo Village. Bloomington : Indiana University Press. Cité par Diallo Y, mis en ligne le 05 juillet 2007, Consulté le 07 octobre 2014. URL : <http://apad.revues.org/1131>.
- Gnanglè P., Agossou V., Ogodja J. 2003. Evaluation de l'Approche de Prévention et de Gestion des conflits entre Agriculteurs et Eleveurs. Atelier Scientifique 2003. 7p.
- Godelier M. 1997. L'énigme du don, Paris, Fayard, 315p.
- Guédé O. 2013. Katiola / Conflit entre éleveurs et agriculteurs : près de 200 bœufs tués par des autochtones. Quotidien L'intelligent d'Abidjan du Mardi 30 Juillet 2013, p7.
- Hochet P. 2006. « Migrations, agro-élevage et développement parmi les Minyanka du sud-est du Mali », Cahiers d'études africaines 3 (n° 183), p. 615-631. URL www.cairn.info/revue-cahiers-d-etudes-africaines-2006-3-page-615.htm. Déterminants des conflits entre agriculteurs Baoulé et éleveurs peulh
- Jamin J. Y., Seiny Boukar L., Floret. C. 2003. Savanes africaines : des espaces en mutation, des acteurs face à de nouveaux défis. Actes du colloque, mai 2002, Garoua, Cameroun. Prasac, N'Djamena, Tchad-Cirad, Montpellier, Cirad - Prasac, 8 p.
- Launay R. 1982. Traders without trade. Responses to change in two Dyula communities. Cambridge : Cambridge University Press, 149p.
- Mauss M. 1985. « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », In M. Mauss (Dir.), Sociologie et anthropologie, Paris, PUF « Quadrige » : 145 - 279.
- Zanou B. C. 1991. Migration, Séminaire National de Présentation des Résultats du RGPH-1988. Abidjan : Direction de la Statistique, Abidjan. 13p.